P Promo Soc..

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 28 -09- 1995
02/238.86.11

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D./ 5198003 / Dossier pédagogique 50826

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : CREATION D'IMAGES DE SYNTHESE 3D FIXES ET ANIMEES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 754711U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE

RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

5082Gu

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1 Annexe 1.1.

DOCUMENT 8bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :
   - ● (1) Pouvoir organisateur PROVINCE DE HAINAUT (2)
   - O (1) Directeur(trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)
     et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **Ecoles Techniques et Professionnelles du Borinage**
adresse complète : **Route de Valenciennes, 58 7301 HORNU**
n° de matricule : **5.198.003** (2)
n° de téléphone : **065/78.59.41** (2)

(2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
Le 7 Juin 1995
LE DIRECTEUR GENERAL a.i.,

J. FALCINELLI.

2. Transmis en date du : (3) par le réseau

   - O (1) Communauté française
   - ● (1) Provincial et communal
   - O (1) Libre - confessionnel
   - O (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 754411 V3A C1

CREATION D'IMAGES DE SYNTHESE 3D FIXES ET ANIMEES (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de ....1.....page(s) (2)
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de .....1.....page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation :
   - O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
     degré : inférieur (1) supérieur (1)
   - ● (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : **Technique** (2)
   - O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4) 2547 mVJ1 C1

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
LABORATOIRE D'INFORMATIQUE MULTIMEDIA 3D	CT	S	**128**
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	**32**
		Total des périodes	**160**

V

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

AVIS FAVORABLE
LE 14-09-95
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - ~~NON ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date: 20 SEP. 1995

Signature

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'Administration
(5) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 07 JUIN 1995

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social.

2. contribuer à rendre les personnes responsables dans leur apprentissage.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Permettre aux étudiants de réaliser diverses images 3D fixes et de créer des animations 3D en vue d'une production sur support professionnel.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

Pour être admis dans l'UF, l'étudiant devra attester des connaissances suivantes:

- installer et configurer le logiciel graphique d'exploitation;
- formater une disquette;
- gérer des fichiers sur disque;
- effectuer des copies de sauvegarde;
- lancer et exécuter l'application;
- utiliser les principales commandes de base;
- utiliser les outils d'aide;
- s'exprimer correctement en utilisant le vocabulaire graphique adéquat;
- préciser l'utilité des fonctions de base;
- formuler et commenter les notions de base de la gestion d'images et d'objets vectoriels.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'UF:
« La création d'images 2D »

Annexe 3 07 JUIN 1995

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Ne pas dépasser plus de deux apprenants par poste de travail.

Annexe 4 07 JUIN 1995

CREATION D'IMAGES DE SYNTHESE 3D FIXES ET ANIMEES

PROGRAMME.

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de/d' :

- élaborer des images de synthèse fixes et animées ;
- manipuler les éclairages, caméras, textures, "morphing", "rendering", ... ;
- gérer différentes bibliothèques d'images et de modules d'effets ;
- préparer leurs créations en vue d'une production sur divers supports (vidéo, film, dia, prépresse, ...).

U.F. 7/.6/95 CREATION D'IMAGES DE SYNTHESE 3D

CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant est capable de
créer une image de synthèse 3D fixe ou animée.

Le degré de maîtrise sera atteint si le produit obtenu est insérable dans une production T.V., cinéma ou prépresse.

Annexe 6 7 JUIN 1995

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert

Personne reconnue comme spécialisée dans le domaine de la création d'images assistée par ordinateur

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE.

route de Valanciennes, 58
7301 HORNU

5198.003

Unité de formation: *Code : 754711.U31C1*

CREATION D'IMAGES DE SYNTHESE 3D FIXES ET ANIMEES.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la même date que celle du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

Document 8 bis :

1. L'intitulé de l'unité :
   Pour des raison d'harmonisation, l'intitulé de l'U.F. doit être libellé comme suit :

   INFORMATIQUE - CREATION D'IMAGES DE SYNTHESE 3D.

2. L'intitulé du cours sera limité à « Laboratoire d'informatique ».

3. Je conseille de réserver un certain nombre de périodes (maximum 20%) à la part d'autonomie. Il est utile, en effet, de prévoir des périodes pour une adaptation momentannée de l'unité aux transformations fréquentes dans le domaine de l'informatique. Cette part peut toujours servir à assurer la maîtrise du contenu minimum.

Capacités préalables requises

Il faut éviter des termes comme « connaître », trop vague pour décrire une capacité (et non une connaissance comme écrit en 2ème ligne). Préférez des expressions comme
s'exprimer correctement en utilisant le vocabulaire graphique adéquat;
préciser, à la demande, l'utilité des fonctions de base;
formuler et commenter les notions de base de la gestion de la gestion d'image et d'objets vectoriels.

Fixation des capacités terminales :

Pour respecter les dispositions adoptées dans les dossiers pédagogiques d'informatique, je vous propose de libeller les exigences de la manière suivante :

- A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant est capable de
  créer une image de synthèse 3D fixe ou animée.
  Le degré de maîtrise sera atteint si le produit obtenu est insérable dans une production T.V., cinéma ou prépresse.

Vedrin, le 24 août 1995.

E. LAMOTTE

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Seraing, le 2 juillet 1995

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1036-1038/JL/BM

Monsieur l'Administrateur délégué

Objet: ***Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement des unités de formation:
UF Programmation interactive multimédia - ESA - 160 pér.
UF Création d'images de synthèse 3D fixes et animées - ESA - 160 pér.
UF Illustration et retouche photo - ESA - 160 pér.
ETPB - Matricule: 5.198.003

Je vous informe que le Conseil supérieur classe dans l'enseignement supérieur technique de type court et de promotion sociale les unités de formation reprises sous rubrique et NON dans l'enseignement supérieur ARTISTIQUE.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- Monsieur W. LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement